

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Lundi 25 juin 2018

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

| | | |
|---|--|---|
| Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme NOUZILLE (CP/CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2/CM1) Mme LACROIX (CM1) M. HÉBERT (CM2, directeur) <i>Mme ROSÉ (CM2, décharge de direction, invitée)</i> <i>Mme LEFEVRE (invitée)</i> | Représentants de parents d'élèves présents de droit : Représentants de parents d'élèves présents de droit - Mme FERJOU - Mme BONFILS - M. MEUNIER - M. BERTIEUX | Représentante de l'IME (invitée) : - Mme LANIES Laure |
| | | Déléguée départementale de l'Éducation Nationale Mme Brigitte GRAUX |
| | | Éducation Nationale : M. FLORENTIN (représenté par Mr HEBERT) |
| Représentants de la mairie : - M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, Jeunesse, Éducation ») | | |

Excusées :

- Mme Françoise ANDRÉ-TOUMIT
- Mme HUREAU Sophie
- Mme VASSORT Cynthia
- Mme COMPAIN Anne-Maude

1°) Retour sur le précédent compte-rendu du conseil d'école (13/03/2017)

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

2°) Fonctionnement de l'école

a-Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2018 (au 25/06/2018)

- 29 CP
- 33 CE1
- 31 CE2
- 24 CM1
- 36 CM2

153 élèves au total.

b- Équipe enseignante à la rentrée 2018

Cette fin d'année est marquée par le départ de Mme FAUCHER à la retraite après 20 ans passés à l'école élémentaire Jonchery. Le conseil d'école et tout spécialement l'équipe enseignante la remercie pour son implication de tous les instants auprès des élèves et lui souhaite le meilleur pour cette deuxième vie qui commence.

Le poste de Mme FAUCHER est réservé à deux professeurs des écoles stagiaires que nous connaissons dans les prochains jours. Ils ne peuvent être nommés sur une classe de CP ou de CM2.

Mme LEFEVRE réintégrera l'équipe enseignante et aura en charge la classe de CP. Mme NOUZILLE nous quitte donc et poursuivra ses missions de remplacement. L'école la remercie pour son investissement tout au long de cette année dense.

Mme COMPAIN sera en charge à plein temps de la classe d'unité d'enseignement.

L'enseignant qui assurera la décharge de direction de M. HÉBERT n'est pas encore connu.

C-Organisation et configuration des classes à la rentrée prochaine

Les effectifs par classe et la répartition ne sont pas encore arrêtés, mais la configuration des classes pourrait être celle-ci :

- CP : Mme LEFEVRE
- CP/CE1 : Mme LEPRÊTRE
- CE1/CE2 : 2 enseignants à mi-temps non encore connus
- CE2/CM1 : Mme DELAVEAU
- CM1/CM2 : Mme LACROIX
- CM2 : M. HÉBERT
- Unité d'Enseignement : Mme COMPAIN (2 groupes de 4-5 élèves se succéderont par demi-journée, deux fois plus d'élèves seront donc concernés par les projets d'inclusion)

d- Projet d'école 2018-2021

Un diagnostic a été posé dans différents domaines :

- Les résultats aux évaluations de début de CP et de début de 6ème
- L'équipement numérique
- Les parcours et l'accompagnement des élèves
- Le bilan des activités pédagogiques complémentaires
- Des indicateurs complémentaires (taux d'absentéisme, nombre d'équipes éducatives, nombre d'accidents scolaires)
- La relation école / familles

Ce diagnostic a permis d'établir un état des lieux :

Axe 1 : Résultats satisfaisants des élèves à la fin de leur scolarité élémentaire (bilans d'évaluation trimestriels envoyés par le collège, résultats aux évaluations nationales de CP et 6ème). Nécessité de poursuivre les efforts engagés pour aller vers une autonomie accompagnée et maîtrisée.

Axe 2 : Les ateliers et projets mis en œuvre dans le domaine de la lecture et de sa compréhension portent leurs fruits (résultats aux évaluations nationales de 6ème).

Axe 3 : Renforcement des échanges et projets maternelle / CP et CM / 6ème (nouveau cycle 3, dans le cadre des conseils école-collège notamment ou des rencontres en situation de classe entre les enseignants de l'école et du collège (français, mathématiques).

Analyse synthétique :

- La synthèse des acquis scolaires à la fin du cycle 1 met en évidence une faiblesse dans le domaine de la découverte de l'écrit « relations entre l'oral et l'écrit » (50 % des élèves sont en voie de réussite, 50 % réussissent souvent).
- Les résultats aux évaluations de début de CP sont bons puisqu'ils montrent dans les domaines de compétences évaluées des scores supérieurs à ceux de la circonscription. Néanmoins, on note un déficit de près de 10 points en compréhension (« Dégager le thème d'un texte entendu / Comprendre un message oral et répondre de façon pertinente »).
- Les résultats aux évaluations de début de 6ème sont bons même s'il n'est pas à ce stade possible d'établir de comparaison avec les résultats nationaux ou de circonscription (non disponibles).

Priorités données au nouveau projet d'école :

La maîtrise du langage oral et de la lecture (dans sa dimension « compréhension ») sur toute la scolarité primaire semble être le point déterminant qui conditionne la réussite scolaire. Il importe d'engager une réflexion d'ensemble spécifique sur les huit premières années de la scolarité.

Ambition 1 : Construire des apprentissages durables

- Répondre aux attendus de chaque cycle en portant une attention particulière aux apprentissages des fondamentaux (langage orale ; lecture et compréhension de l'écrit)
- Développer les liaisons inter-degrés et inter-cycles pour harmoniser les pratiques
- Construire l'autonomie de l'élève par les pratiques pédagogiques

Ambition 2 : Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours

- Initier les parcours éducatifs (artistiques, culturels, citoyens...)
- Assurer et renforcer le suivi et l'accompagnement de tous les élèves (mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves)
- Construire le parcours linguistiques des élèves (renforcer la place de l'oral)

Ambition 3 : Ouvrir l'école, développer les liens avec les partenaires, renforcer la confiance

- Renforcer la liaison école/familles (réunion avec les primo-arrivants, promotion des élections de représentants de parents d'élèves, participation des parents aux activités

scolaires, soigner la qualité des échanges enseignants/familles)

- Impulser un travail en partenariat pour développer les différents parcours éducatifs et ouvrir l'école sur l'extérieur

Le projet d'école est soumis au vote du conseil d'école :

pour : ...12.....

contre : ...0.....

abstentions : ...0.....

e- Organisation de la journée et de la semaine scolaire à la rentrée 2018

Comme annoncé précédemment, les écoles de Châtelailon resteront à 4 jours et demi de classe par semaine à la rentrée prochaine.

Les activités péri-éducatives étant supprimées, il n'y aura plus de nécessité de proposer une récréation de 10 min en fin de journée (15 h 35 - 15 h 45) pour faciliter la transition avec les APE. Après réflexion de l'équipe pédagogique, M. HÉBERT a proposé en commission « Enfance, Jeunesse, Éducation » à la mairie, aux écoles et représentants de parents d'élèves de ramener le temps scolaire de l'après-midi de 2 h à 1 h 50 et de réinjecter ce qui était du temps de récréation sur du temps d'enseignement le matin.

Un consensus a été trouvé autour des horaires de classe suivants pour les écoles élémentaires :

lundi / mardi / jeudi / vendredi : 8 h 40 – 12 h 00 et 13 h 50 – 15 h 40 (accueil 10 min avant le début de la classe assuré par les enseignants)

mercredi : 8 h 40 – 12 h 00 (accueil 10 min avant le début de la classe assuré par les enseignants)

Cela permet de remplacer les temps de récréation de l'après-midi par 40 min par semaine d'activités d'enseignement le matin. Sur une année scolaire, ce sont 24 h de classe supplémentaires, soit une semaine complète.

Un avis est demandé au conseil d'école :

pour :12....

contre : ...0.....

abstentions :0....

f- Problème de responsabilité lié à la sortie des élèves à 12 h

A midi, réglementairement, les enseignants confient aux agents communaux la responsabilité des élèves inscrits à la cantine et laissent sortir les autres.

Or, à Châtelailon, les familles peuvent depuis plusieurs années faire déjeuner leur enfant à la cantine « à la carte ». Le matin, les élèves lèvent le doigt s'ils rentrent chez eux mais les enseignants ne peuvent avoir la certitude que c'est bien ce qui a été convenu avec les parents. Parfois, cela se décide à la porte de l'école, avant de rentrer en classe. Cela pose un problème évident de sécurité pour les élèves et de responsabilité pour les enseignants que nous illustrerons à travers deux exemples :

- un enfant peut rentrer chez lui croyant y déjeuner et trouve la porte close ;
- un élève va manger chez un camarade d'un commun accord avec lui alors que ses parents le croient à la cantine.

S'il arrive quelque chose à l'enfant concerné, c'est la responsabilité de l'enseignant qui l'a laissé sortir qui sera engagée pénalement car il n'a réglementairement pas à s'occuper de

cela. Les élèves inscrits à la cantine (de fait, la quasi totalité des élèves de l'école) doivent être confiés au personnel municipal.

Par conséquent, l'école demandera de manière formelle aux familles au début de chaque entrée scolaire de se positionner sur 2 régimes :

régime 1 : L'enfant n'est pas inscrit à la cantine.

→ **Il sort de l'école librement à 12 h.**

régime 2 : L'enfant est inscrit à la cantine et y mange très couramment. Il est donc, dès 12 h, placé sous la responsabilité du personnel municipal chargé de la surveillance.

→ **Les jours où il ne mange pas à la cantine, son enseignant(e) le laisse sortir de l'école à 12 h si et seulement si un adulte autorisé par ses responsables légaux vient le chercher.**

Monsieur LEBAS propose que l'inscription à la cantine se fasse pour les parents une semaine à l'avance (procédure gérée par la mairie).

g- Bilan de la classe de neige pour les CM

Au niveau pédagogique, le séjour a été très riche. Les activités menées ont permis de travailler en classe différents champs disciplinaires et de renforcer la motivation des élèves en donnant davantage de sens aux apprentissages.

Du point de vue financier, le projet a été très coûteux pour la coopérative scolaire. A ce stade, il ne sera pas possible de proposer un séjour comparable lors de l'année scolaire 2019-2020 mais l'organisation d'une classe de découverte pour les CM reste un objectif que l'équipe pédagogique a inscrit dans le projet d'école.

Les comptes rendus quotidiens du séjour sont toujours en ligne sur le blog de l'école :

<http://blogs17.ac-poitiers.fr/elemjonchery-chatellaillon/category/projet-de-classe-de-neige-a-payolle-65/>

h- Exercices d'évacuation réalisés au cours de l'année

Comme annoncé en début d'année et conformément aux textes, 5 exercices ont eu lieu :

- 2 alertes incendie : 25/09/2017 et 03/04/2018
- Alerte intrusion (PPMS) : 16/10/2017
- Alerte tremblement de terre : 30/01/2018
- Alerte submersion marine (avec l'école maternelle) : 28/05/2018

i- Absentéisme

Le bilan réalisé de septembre à mai montre une augmentation des absences sur l'année de près de 23 % (4,27 % d'absences relevées pour 3,48 % l'année dernière)

Les absences récurrentes concernent moins de 10 élèves mais l'école est très attentive à l'assiduité scolaire.

L'objectif pour l'année scolaire prochaine est de revenir à un niveau comparable aux autres années (de l'ordre de 3 %)

j- Fête de l'école

La kermesse et le repas organisés par les parents d'élèves ont été un succès, rendu possible par l'implication d'un nombre important de parents que l'école remercie.

Il faut souligner le rôle déterminant joué par Mmes FERJOU, COUTON et VASSORT et M MEUNIER dans la réussite de ce moment très attendu, mais plus généralement des parents d'élèves élus.

Au niveau financier, le bénéfice net se monte à 2 150,30 €, ce qui place l'édition 2018 au niveau de 2015, après une diminution significative en 2016 et 2017.

Le bénéfice est versé à la coopérative scolaire qui, rappelons-le, permet d'assurer la gratuité des sorties scolaires d'une journée et d'organiser des classes de découverte pour les CM.

Mme FERJOU indique que les parents réfléchissent à la possibilité de recréer une association de parents d'élèves pour l'école.

3°) Questions relatives à la municipalité

Interventions programmées ou en projet :

- les classes de Mme LEPRÊTRE et de M. HÉBERT seront refaites du sol au plafond. Les autres salles de l'école seront refaites au fur et à mesure, celle de l'Unité d'Enseignement constitue la prochaine priorité.
- Accessibilité de l'école aux personnes à mobilité réduite : la mairie renonce à déplacer la salle informatique et la BCD. M. LEBAS a demandé qu'une étude chiffrée pour l'implantation d'un ascenseur lui soit présentée dans les meilleurs délais.

Demandés :

- Nécessité de refaire la toiture de l'école pour en assurer l'étanchéité (problème récent de fuite dans la BCD).
- Installation de stores extérieurs aux fenêtres des classes côté allée de Montmeillant (est) : les fortes chaleurs ont entraîné des températures dans les classes de 32-33 °C le matin. Ce phénomène devient habituel en septembre (et même octobre maintenant) et en mai-juin. M. HEBERT demande qu'un plan d'équipement soit prévu pour que toutes les fenêtres des classes soient pourvues de stores (demandé lors du CE de juin 2017).
- Le RASED n'a toujours pas de connexion internet dans ses bureaux qui se trouvent pourtant juste à côté de la salle informatique. La demande est récurrente depuis plusieurs 7 ans.
- Actuellement, Mme MOTTU (psychologue scolaire du RASED) travaille avec le matériel acheté grâce au budget que lui attribue la CDC d'Aigrefeuille (1 000 € par an) : ordinateur portable, tests psychologiques, livres supports... Jusqu'à présent, la ville de Châtelailon a toujours refusé d'attribuer un budget spécifique au RASED au motif que celui-ci ne s'occupait pas exclusivement des élèves de Châtelailon. L'école Jonchery réserve 100 € par an au RASED sur sa propre dotation de fonctionnement pour l'achat de petites fournitures mais la portée est très limitée. L'an prochain, suite au redécoupage des circonscriptions, Mme MOTTU sera à plein temps sur le secteur de Châtelailon. Elle laissera le matériel avec lequel elle travaille sur le secteur d'Aigrefeuille et ne disposera donc d'aucun outil pour travailler (à titre indicatif, un test psychologique WISC V coûte 1 700 €). l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription a été informé de la situation.
M. HÉBERT comprend le raisonnement de la mairie de Châtelailon mais note que des solutions ont été trouvées ailleurs grâce à l'attribution de budgets spécifiques par les CDC ou CDA. Ne pourrait-il en être de même au niveau du bassin de Châtelailon, ou plus largement sur la CDA de La Rochelle ?

- Mme COMPAIN demande que la classe de l'UE puisse également bénéficier d'une connexion internet. Une connexion a déjà été établie avec cette classe et il suffirait donc de la remettre en fonction.
- Les TBI de Mme FAUCHER et DELAVEAU sont privés de son depuis plusieurs mois malgré les multiples relances effectuées et rappels au cours des conseils d'école de l'année.
- La lampe du vidéoprojecteur du TBI de la classe de M. HÉBERT doit être changée.

Subventions : de fonctionnement, à la coopérative scolaire, sur projet

Dotation de fonctionnement : 56 € par élève amputés de 1 600 € pour le forfait « photocopies », soit 45 € restants

Subvention annuelle à la coopérative scolaire : 2 162 €

Subvention classe de neige : 3 000 €

Mme DELAVEAU demande qu'une subvention plus juste, c'est à dire en fonction du nombre d'élèves concernés par le séjour, soit attribuée par la mairie.

M. LEBAS indique que les photocopieurs vont être changés (la possibilité de faire des photocopies en couleur sera donnée à l'école) et que le coût qui est imputé au budget de l'école sera réduit.

Les photocopieurs ont en effet été livrés le mercredi 27 juin. L'équipe pédagogique regrette son ancien photocopieur qui était bien plus rapide et aurait aimé être consultée en amont.

4°) Questions diverses

Les parents d'élèves demandent au représentant de la mairie la réponse aux sondages établi par les parents concernant la pause méridienne. Un compte rendu devrait leur être envoyé.

Une personne supplémentaire devrait également intervenir pendant cette pause de midi à partir de la prochaine rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 30.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelailon-Plage
- M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelailon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelailon-Plage
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud
- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH
- Mme la déléguée départementale de l'Éducation Nationale
- Mmes et Mrs les parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants